



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de municipalité du 25 janvier 2016 à 18h.30

- Prend acte de la radiation partielle de la charge foncière en obligation d'équiper sur la parcelle 582 de la Fin d'Enhaut, échéant en 2010 ;
- Prend acte de la synthèse CAMAC 158792 pour la construction de locaux de mécanique de précision, Ch. du Sétif ;
- N'accepte pas la demande des architectes du chantier chemin des Gorges pour l'installation d'une grue sur le chemin des Gorges, d'autres dispositions devront être prises pour permettre la circulation des habitants de ce chemin sans problèmes ;
- Prend acte de la facture sociale prévisionnelle 2016 ;
- Prend acte des PV 19 et 20 des 12 et 19 janvier 2016 pour l'aménagement d'une cuisine et chambres froides, auberge de la Couronne ;
- Décide d'accepter les devis de carrelages, ferblanterie, sondages pour raccordements électriques et modification de raccordement auprès de la Romande Energie ;
- Décide d'autoriser la Jeunesse de Bassins à organiser un bar ambiance, à titre d'essai, au pavillon de Moinsel, le samedi 12 mars 2016 ;
- Décide d'un commun accord avec les membres de la commission communale de recours en matière d'impôt et de taxes communales d'accuser réception aux habitants ayant fait recours en 2015 concernant la taxe de rattrapage pour équilibrer les comptes 2014 de la déchetterie. Le canton doit encore apporter des éléments de réponse, la commission de recours se déterminera dans un délai de 3 mois.

Séance levée à 20h.30

La municipalité